

A remplir obligatoirement pour tous les licenciés (en lettres majuscules) :

N° DE LICENCE (SI RENOUELEMENT) :

FEMME

HOMME

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

E-MAIL :

TELEPHONE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

La fourniture de votre adresse e-mail permet l'envoi de la licence EPGV par voie dématérialisée.

Veillez entourer les cours auxquels vous souhaitez vous rendre régulièrement

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Gym tonic 9h30/10h30	Gym d'entretien 9h30/10h30		Renfo musc 9h30/10h30	
Gym séniors 10h30/11h30	Pilates débutant 10h30/11h30		Gym séniors 10h30/11h30	Gym bien être 12h30/13h30
Pilates 18h30/19h30	Pilates débutant 18h00/19h00	Pilates 18h30/19h30	Body sculpt 18h30/19h30	
Danse Move 19h30/20h30			Hiit 19h30/20h30	
TBC 19h30/20h30		Strong 20h15/21h15	Stretching/Yoga 20h30/21h30	

Salle Argyle Lavat à Lé vignac

Salle du temps libre à Lasserre

Salle de l'ancien réfectoire à Lé vignac

Cotisation saison 2023/2024 – Tarif de mai à juin 2024

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement en dehors des situations expressément prévues au règlement intérieur.

L'adhésion pour les adhérents qui s'inscrivent à partir de mai 2024 s'élève à **50€** pour la **période de mai à juin 2024 (fin des cours le 30 juin)**.

Cette adhésion est un forfait qui vous permet de participer à l'ensemble des cours proposés par le club conformément au tableau ci-dessus.

Possibilité d'effectuer le règlement :

par **Chèque à l'ordre** de la **GV Lé vignac**

Chèques ANCV

Virement en 1 fois

Avez-vous besoin d'une facture ? Oui

Non

Remise de votre inscription

L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un dossier d'inscription complet :

Fiche d'inscription complétée et signée

Paiement de la cotisation

Certificat médical ou attestation « questionnaire de santé »

Justificatif si tarif préférentiel



INFORMATIONS SUR L'ADHESION ET LA LICENCE A LA FEDERATION FRANCAISE D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Certificat de non-contre-indication à la pratique sportive

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport, le certificat médical n'est plus demandé. L'adhérent doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Assurance Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

Statuts et Règlement intérieur L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables sur notre site internet : www.gvlevignac.com ou sur simple demande par mail auprès des membres du bureau.

Participation à l'Assemblée Générale L'association est administrée par un Bureau constitué de bénévoles. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante « contact@ffepgv.fr ».

Honorabilité des bénévoles Le ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des **animateurs bénévoles** et des **équipes dirigeantes** des clubs sportifs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant(e) ou d'animateur/animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

Fonction dans l'association :

Prénoms (tous séparés par une virgule) :

Commune ou ville de naissance : Département de naissance :

Droit à l'image Nous souhaitons prendre occasionnellement des photos pour illustrer les cours sur les supports de communication de l'association (site internet gvlevignac.com et flyers). Il s'agit de photographies de groupe ou bien de vues montrant des personnes en activité. Les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier les pratiquants. L'usage des images est sans but lucratif. Un refus de votre part aura pour conséquence, soit de vous écarter lors des prises de vue, soit de masquer votre visage.

Je cède à l'association GV Lé vignac mon droit à l'image **Oui**

Non

Date et signature du licencié

